



2023/

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/189

Objet : Vote du compte administratif 2022 et affectation du résultat 2023

Séance du mercredi 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 22 juin 2023, se sont réunis au nombre de 22, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 22
Excusés représentés : 11
Absents : 2

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Gilles Melin, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Sylvie Deforges*, Omar Abbazi, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro, Noureddine Siana, Séverin Yapo, Christian Amar Henni, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany

* Arrivée à 18h44 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour.

Excusés représentés :

Aurélie Monfils à Grégory Gobron, Souad Medani à Marcus M'Boudou, Véronique Gauthier à Sémira Le Querec, Claudine Cordes à Kykie Basseg, Sonia Schaeffer à Gil Melin, Fabrice Deraedt à Sofiane Seridji, Dounia Lebig à Siegfried Van Waerbeke, Nejla Toptas à Serge Mercieca, Jérémy Kawouk à Annabelle Mallet, José Peres à Christian Amar Henni, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Laurent Stillen, Boniface Hitimana

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T 01 69 02 52 52
F 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr



2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
28 juin 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/189

**Objet : Vote du Compte administratif 2022 et affectation
du résultat 2023**

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-14, L2121-31,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la commission finances en date du 20 juin 2023,

CONSIDERANT le vote du Compte Administratif, conformément à l'article L2121-14,

CONSIDERANT que le Conseil municipal a désigné comme Président Monsieur Grégory GOBRON,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote du Compte administratif,

APRES DELIBERATION

APPROUVE la clôture du compte administratif 2022 se décomposant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes de l'exercice :

Chapitre 70 'Produits des services' :	2 588 533,07 €
Chapitre 73 'Impôts et taxes' :	27 728 251,82 €
Chapitre 74 'Dotations et participations' :	8 016 215,35 €
Chapitre 75 'Autres produits de gestion courante' :	786 947,12 €
Chapitre 76 'Produits Financiers' :	7 818,54 €
Chapitre 77 'Produits exceptionnels' :	2 577 154,63 €
Chapitre 013 'Atténuation de charges' :	295 056,75 €
Chapitre 042 'Travaux en régie' :	441 080,80 €
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté :	67 654,22 €

TOTAL RECETTES : **42 508 712,30 €**

- Dépenses de l'exercice :

Chapitre 011 'Charges à caractère général' :	8 548 427,86 €
Chapitre 012 'Charges de personnel' :	24 793 214,37 €
Chapitre 014 'Atténuations de produits' :	244 722,00 €
Chapitre 65 'Autres charges de gestion courante' :	2 120 850,80 €

2023/

Chapitre 66 'Charges financières' :	486 222,81 €
Chapitre 67 'Charges exceptionnelles' :	47 662,02 €
Chapitre 68 ' Dotations aux amortissements et provisions	869 739,32 €
Chapitre 042 'Opérations d'ordre (amortissements.)'	3 052 679,43 €

TOTAL DEPENSES : **40 163 518,61 €**

RESULTAT D'EXECUTION : **+ 2 345 193,69 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Recettes d'investissement :**

Chapitre 10 'Dotations Fonds divers Réserves' :	1 369 720,63 €
Chapitre 1068 'Excédents de fonctionnement capitalisés' :	3 486 975,59 €
Chapitre 13 'Subventions d'investissement' :	1 208 483,96 €
Chapitre 16 'Emprunts et dettes assimilées' :	2 000 000,00 €
Chapitre 040 'Opérations d'ordre (amortissements.)'	3 052 679,43 €
Chapitre 041 'Opérations patrimoniales '	92 245,58 €

TOTAL RECETTES : **11 210 105,19 €**

- **Dépenses d'investissement :**

Chapitre 16 'Remboursement d'emprunts' :	4 216 146,90 €
Chapitre 20 'Immobilisations incorporelles' :	203 398,43 €
Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées	59 000,00 €
Chapitre 21 ' travaux et acquisitions' :	3 708 358,10 €
Chapitre 23 ' immobilisations en cours' :	17 280,00 €

Dont Opérations :

Chapitre 20 'Immobilisations incorporelles' : **394 665,24 €**

Opération « Réhabilitation complexe sportif E. Gagneux – halle de tennis » :	25 464,60 €
Opération « Réhabilitation Gymnase Camus » :	81 960,00 €
Opération « Construction Maison de la Seine » :	82 604,10 €
Opération « Renaturation (Axe Seine) » :	204 636,54 €

Dont Opérations :

Chapitre 21 ' travaux et acquisitions' : **262 523,54 €**

Opération « Création d'un réseau de fibre optiques Multiservices » :	9 418,10 €
Opération « Réhabilitation complexe sportif E. Gagneux » :	253 105,44 €

Chapitre 23 ' Immobilisations en cours' : **1 476 419,27 €**

Dont Opérations :

Opération « Création bâtiment pour le RAM » :	71 297,44 €
---	-------------

	2023/
Opération « Réhabilitation Gymnase Camus » :	1 405 121,83 €
Chapitre 27 'Autres immobilisations financières '	219 900,00 €
Chapitre 040 'Opérations d'ordre de transferts entre sections' :	441 080,80 €
Chapitre 041 'Opérations patrimoniales'	92 245,58 €
Chapitre 001 'déficit d'investissement reporté N-1' :	1 215 009,59 €
<u>TOTAL DEPENSES :</u>	<u>12 306 027,45 €</u>
<u>RESULTAT D'EXECUTION</u>	- 1 095 922,26 €
Le résultat brut de clôture de l'exercice est de :	+ 1 249 271,43 €
<u>Solde des restes à réaliser :</u>	- 1 704 902,00 €
Résultat net de clôture :	- 455 630,57 €

DECIDE d'affecter le résultat du compte administratif 2022 tel qu'il suit :

▪ Déficit d'investissement compte 001 :	1 095 922,26 €
▪ Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 :	2 800 824,26 €
▪ Déficit de fonctionnement compte 002 :	- 455 630,57 €

PRECISE que ces résultats seront repris lors du vote du budget supplémentaire 2023.

PRECISE qu'est annexée au compte administratif une présentation brève et synthétique conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie sous sa
responsabilité
Le caractère exécutoire de
cet acte :
Transmis en Préfecture
le : **07 JUIL. 2023**
Publié le : **07 JUIL. 2023**
Notifié le :
La présente décision peut
faire l'objet d'un recours
Devant le Tribunal
Administratif de Versailles
Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

ADOpte PAR 30 VOIX POUR
(Stéphane Raffalli ne prend pas part au vote)
ET 2 ABSTENTIONS
(Christine Tisserand, Claude Stillen)

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



A blue circular official stamp of the Mayor of Ris-Orangis is visible, partially overlaid by a large, stylized black signature.